

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 211

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 3 bis

Dans l'alinéa 2 de cet article, après le mot : « refus », substituer au mot :

« de »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.